

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation : **7 novembre 2025**

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **18**

Nombre de votants : **20 dont 2 pouvoirs**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY - Mme Martine FAUCHARD – M. Antoine ORCIL – Mme Iracème GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET- Véronique BERGER MACOIN - Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETECHER – Patrice PAVAGEAU - Franck CORNEVIN – Mmes Valérie TARDY- Mélanie CHOBLET- M. Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – M.- Baptiste SORIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Sébastien PAVAGEAU a donné pouvoir à M. Grégory THEPAULT – Mme Sylvia CORDEL a donné pouvoir à Mme Aurélie JOULIN

ÉTAIENTS ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – MM. Fabien GUIBRETEAU (excusé) – Mathieu ROBIN

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne M. Vincent BRETECHER comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°91.11.25

OBJET : ATLANTIC'EAU – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

M. Joël OIRY, 1^{er} Adjoint en charge de l'aménagement, de la voirie et des réseaux, présente le rapport d'activités 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Conformément aux articles L.2224-5 et L.3131-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté au Conseil Municipal pour information.

Ce rapport annuel 2024 établi par Atlantic'Eau contient une présentation générale du service ainsi que les indicateurs techniques et financiers en application des articles D 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le rapport d'activités 2024 établi par Atlantic'Eau

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par Atlantic'Eau.

S LO

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Fait à ROCHESERVIERE, le 14 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Vincent BRETECHER



Le Maire

Bernard DABRETEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.